



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT
(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**La 74^e RÉUNION
WASHINGTON, D.C. – 18 SEPTEMBRE 2006**

DC/S/2006-0041(F)

Le 18 septembre 2006

Déclaration de

L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances
Canada

Pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade,
de Belize, du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de la Guyane,
de l'Irlande, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de Saint-
Vincent-et-les Grenadines

**Déclaration préparée à l'intention du Comité du développement des conseils des
gouverneurs de la Banque mondiale
et du Fonds monétaire international**

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances du Canada

**pour le compte d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, de Belize,
du Canada, de la Dominique, de la Grenade, de la Guyane, de l'Irlande, de la Jamaïque,
de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie, et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines**

Singapour le 18 septembre 2006

Ces réunions sont une chance unique de réfléchir sur nos réalisations et surtout sur les dossiers qui méritent un redoublement d'efforts. Dans un esprit collectif, nous avons passé une grande partie de la fin de semaine à discuter des moyens à prendre pour créer et maintenir le rythme en vue d'obtenir des résultats concrets en matière de développement dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Gouvernance et corruption

L'obligation de rendre compte et l'efficacité sont des thèmes fondamentaux de nos discussions cette fin de semaine. Hier, nous avons eu des discussions très positives sur la réforme des quotes-parts et l'amélioration de la surveillance au Comité monétaire et financier international (CMFI). Ces échanges favoriseront une plus grande efficacité et une meilleure représentativité du Fonds monétaire international (FMI). Au sein de ce comité, nous avons particulièrement insisté sur le fait que la promotion d'une saine gouvernance – notamment la lutte contre la corruption – et l'obligation mutuelle de rendre compte sont au nombre des efforts essentiels pour accélérer les progrès en vue d'atteindre les OMD. Nous savons que l'aide au développement est moins efficace dans les pays aux prises avec des problèmes de faible gouvernance. Je crois que nous avons fait des progrès intéressants au cours des derniers mois, mais il reste des défis importants.

En bout de ligne, nous devons reconnaître que seuls les pays – dirigés par leurs propres gouvernements – peuvent fournir le leadership et la prise en charge nécessaires pour consolider la gouvernance. Cependant, les pays donateurs et les organismes internationaux peuvent et doivent participer à ce processus. L'aide au développement doit appuyer la capacité de gouvernance de nos partenaires et l'obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources publiques.

La Banque mondiale a fait la preuve de leadership en matière de gouvernance et de lutte à la corruption. Nous soulignons les efforts qu'elle a déployés depuis notre rencontre du printemps dernier afin de mettre au point une stratégie globale pour promouvoir une approche transparente plus cohérente et axée sur les résultats. À l'avenir, nous devons mieux comprendre les défis que posent une faible gouvernance et la corruption dans le processus de développement et nous devons mieux préciser la façon dont la Banque peut s'y prendre pour corriger efficacement la situation. En outre, il faudra établir des lignes directrices opérationnelles claires pour mieux comprendre le processus décisionnel lié au soutien de la Banque mondiale dans les cas où une faible gouvernance et la corruption représentent des risques réels.

Dans les pays où la corruption pose problème, nous devons appliquer des règles plus précises sur les conditions d'engagement de la Banque. Nous demandons encore une fois à la Banque de maintenir son engagement même dans les pays où la corruption représente un important problème, parce que sans les efforts de la Banque, les progrès pourraient être minces. Mais la Banque mondiale ne peut régler seule ces problèmes, et nous préconisons une démarche progressive soutenue pour établir une approche commune afin d'éliminer la corruption, avec d'autres pays donateurs, de même qu'avec les banques multilatérales de développement.

En effet, nous devons tous combattre la corruption. Les institutions internationales doivent veiller à ce que leurs activités internes respectent des critères d'intégrité rigoureux et que leur intervention dans les pays membres contribue à une saine gouvernance. Les pays développés doivent prêcher par l'exemple en faisant en sorte que les activités de leurs gouvernements et de leurs sociétés soient des modèles de transparence et de responsabilité.

Efficacité de l'aide au développement

Le Canada, l'Irlande et les Antilles du Commonwealth s'engagent fermement à unir leurs efforts à ceux d'autres pays dans un contexte de responsabilité mutuelle afin d'atteindre les OMD d'ici l'année cible 2015. Pour atteindre ces objectifs, les pays en développement devront, en plus de raffermir la gouvernance et l'obligation de rendre compte, gérer efficacement leurs économies et effectuer le suivi de leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Pour leur part, les pays donateurs doivent accroître l'efficacité de leur aide au développement. Il est essentiel d'assurer la prévisibilité des apports d'aide pour permettre aux partenaires en développement de s'engager envers des mesures essentielles de réforme et de renforcement des capacités. Les pays en développement doivent également bénéficier d'engagements à plus long terme dans les domaines fondamentaux du financement, tout particulièrement ce qui touche la prestation de services aux plus démunis.

Nous exhortons les pays donateurs à réduire le fardeau de gestion de l'aide, plus particulièrement pour les États les plus démunis et les plus petits, conformément aux engagements pris en vertu de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les progrès dans ce dossier sont importants pour garantir de meilleurs résultats sur le terrain. La Banque doit tirer des leçons de sa récente expérience en Afrique et continuer de préconiser une amélioration de l'alignement, de l'harmonisation et de la coordination des pays donateurs. À cet égard, nous encourageons l'intensification des efforts déployés récemment par la Banque mondiale pour préparer des stratégies d'aide conjointe avec d'autres pays donateurs, d'après des stratégies nationales de développement, notamment des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Puisque la collecte de statistiques exactes et opportunes est essentielle pour une meilleure compréhension des progrès réalisés et des défis à relever, je réitère ma suggestion antérieure, c'est-à-dire évaluer périodiquement la capacité statistique des pays dans le contexte des stratégies d'aide par pays.

Investir dans les gens

À l'heure actuelle, on dénombre 115 millions d'enfants qui ne sont jamais allés à l'école et 130 autres millions qui ne termineront jamais leurs études primaires. Pourtant, nous savons que l'investissement dans l'éducation de base est essentiel pour obtenir des résultats significatifs et durables en vue de réduire la pauvreté. Le Canada estime que la communauté

internationale a un rôle important à jouer pour faire progresser les efforts en vue d'augmenter le nombre d'inscriptions à l'école et les taux d'achèvement des études primaires. Il faudra des investissements dans la construction d'écoles, dans la formation du personnel et dans les salaires, dans le matériel pédagogique et dans les programmes d'encouragement pour inciter les parents à inscrire leurs enfants à l'école.

L'investissement du Canada dans l'éducation de base en Afrique a presque quadruplé depuis 2000, atteignant 100 millions de dollars par année en 2005. Cette situation a donné des résultats concrets : elle a contribué pour plus de 9 millions d'inscriptions supplémentaires dans les écoles primaires, dont plus de la moitié d'entre elles pour des filles. Nous continuerons d'investir dans l'éducation pour les enfants de l'Afrique et nous intensifierons le financement bilatéral pour le porter à 150 millions par année au cours des quatre prochaines années. En outre, le Canada appuie fermement l'initiative accélérée Éducation pour tous (IAEPT), qui encourage les pays donateurs et bénéficiaires à œuvrer dans un esprit de partenariat en vue d'atteindre les OMD dans le domaine de l'éducation. Le Canada a annoncé récemment une nouvelle contribution de 25 millions de dollars au titre d'un engagement multilatéral dans l'IAEPT. Cette aide s'ajoute aux 46 millions que le Canada s'est engagé à verser dans le cadre de son programme bilatéral d'aide au développement pour l'initiative Éducation pour tous.

Plus de sept millions de personnes décèdent annuellement de maladies infectieuses, tels le pneumocoque, le paludisme, le VIH/sida et la tuberculose, en grande partie dans les pays pauvres. Ces pertes de vie et le fardeau économique que la maladie impose aux familles, de même que les répercussions sur le développement économique national ajoutent à ces pertes de vie. Nous avons consacré une bonne partie de l'année dernière à examiner certaines propositions novatrices en matière de financement pour relever les défis au chapitre du développement international, tout particulièrement dans le domaine de la santé à l'échelle mondiale. À cette fin, le projet pilote d'un mécanisme de garanties de marché nous semble particulièrement prometteur. Le Canada est disposé à verser 100 millions de dollars pour appuyer ce projet, qui devrait être lancé à la fin de l'année, dans le but de mettre au point des vaccins. Nous pressons les pays donateurs d'appuyer un projet pilote concernant le mécanisme de garanties du marché pour trouver un vaccin contre le pneumocoque en fournissant les engagements financiers nécessaires pour le démarrage de cet important projet dès cette année.

Compte tenu que l'égalité des sexes demeure un domaine auquel il faut s'attarder, nous sommes encouragés par l'attention et les efforts renouvelés de la Banque mondiale pour faire progresser le dossier de l'habilitation économique des femmes afin de favoriser la croissance, de réduire la pauvreté et de respecter les OMD. À notre avis, l'égalité des sexes constitue un domaine dans lequel la Banque jouit d'un avantage comparatif et peut appliquer un leadership vigoureux.

Renouvellement du programme commercial

Le Cycle de Doha pour le développement a été perçu par plusieurs comme un débouché en vue d'intégrer davantage les pays en développement aux systèmes commerciaux multilatéraux. Bien que nous soyons conscients de l'impasse, nous continuons de croire qu'un résultat négocié à l'égard de ce cycle constituerait la meilleure façon de mettre en valeur le

potentiel commercial comme outil de développement. Nous sommes disposés à collaborer avec d'autres pays membres de l'Organisation mondiale du commerce et avec son directeur général pour trouver des débouchés. D'ici là, nous encourageons tous les pays donateurs à respecter leurs engagements d'aide au commerce et à appuyer le raffermissement soutenu du cadre amélioré de gestion à titre de mécanisme de collaboration efficace pour la détermination, la prestation et l'évaluation de l'aide au commerce. Nous espérons également que la Banque mondiale et le FMI continueront de défendre la libéralisation du commerce et d'appuyer l'avancement du programme d'aide au commerce.

Réduction de la dette

La communauté du développement international a fait d'énormes progrès en vue de réduire la dette des pays les plus pauvres. L'initiative d'allègement de la dette multilatérale a été appliquée par le FMI en janvier 2006 et par l'Association internationale de développement (IDA) en juillet 2006. Nous avons toutes les raisons de croire que cette initiative sera bientôt mise en œuvre par le Fonds africain de développement (FAfD).

Le Canada et l'Irlande appuient fermement les travaux en cours qui visent à alléger les fardeaux insoutenables de la dette dans les pays à faible revenu. Dans ce contexte, il est important de s'assurer que l'initiative d'allègement de la dette multilatérale se traduise par une augmentation des ressources affectées au développement. À cette fin, les institutions financières internationales doivent être entièrement dédommagées pour les coûts de l'initiative et les fonds doivent s'ajouter à cette somme. Nous nous engageons à maintenir la capacité de financement du FMI, de l'IDA et du FAfD, car ces institutions sont chargées de la mise en œuvre de l'initiative. L'Irlande verse directement sa part des frais rattachés à l'initiative à l'IDA. Le Canada a déjà versé sa part des frais liés à l'initiative au FMI et il commencera à effectuer ses paiements à l'IDA et au FAfD comme prévu.

Toutefois, l'une des préoccupations croissantes porte sur le fait qu'une importante réduction de la dette engendre des possibilités d'emprunt d'envergure dans certains pays, et, si elles ne sont pas gérées avec prudence, ces possibilités pourraient rapidement être accaparées par des fonds nouveaux improductifs. Ces fonds pourraient nuire aux récents efforts visant à maintenir la pérennité de la réduction de la dette en vertu du cadre de la Banque mondiale et du FMI pour la gestion durable de la dette et se traduire par une nouvelle accumulation rapide de dettes dans les pays pauvres. Nous croyons qu'il est possible et nécessaire de faire davantage pour briser le cycle « prêter et renoncer » et assurer la viabilité à long terme de la dette. L'examen à mi-période de la Quatorzième reconstitution des ressources sera important pour faire progresser ce dossier. Les emprunteurs devront également accroître leur capacité de gestion de la dette, domaine dans lequel la Banque mondiale peut fournir une expertise. Les créanciers doivent également faire leur part. Une approche coordonnée de tous les créanciers, d'après l'analyse qui sous-tend le cadre de gestion durable de la dette, pourrait aider à atténuer le risque d'emprunts excessifs.

États fragiles

Le Canada se réjouit du soutien permanent de la Banque mondiale à l'égard des États fragiles, y compris dans des situations postérieures à des conflits. Le Canada vient activement en aide

à un certain nombre d'États fragiles, grâce à de vastes programmes d'aide au développement, par exemple en Afghanistan et à Haïti.

Bien qu'il soit évident que la Banque ait fait des progrès considérables dans son intervention auprès des États fragiles au cours des quatre dernières années, il faudra en faire davantage. Le Canada collabore avec la Banque pour mettre sur pied une initiative de partenariat et de connaissances à l'intention des États fragiles pour parfaire et raffermir les connaissances en matière de démarches efficaces dans ces pays. Il faudra intensifier les efforts dans le système d'attribution de l'aide de la Banque. Bien que nous appuyions un système d'attribution fondé sur le rendement pour déterminer le volume d'aide de l'IDA, nous croyons qu'il est possible d'améliorer le système pour être davantage en mesure de répondre aux problèmes spéciaux liés à la fragilité des États. Dans ce contexte, l'examen à mi-période de la Quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA fournit une occasion de faire des progrès réels en prévision de la Quinzième reconstitution.

Même s'il est possible de continuer d'améliorer les travaux de la Banque au titre de la constitution d'États, de la gouvernance et du renforcement de la capacité, la Banque représente une véritable valeur ajoutée dans ce domaine. Ces secteurs exigent un engagement à long terme et des investissements soutenus pour l'atteinte de résultats durables. La prévisibilité des fonds de la Banque grâce à l'IDA et l'orientation à long terme lui ont permis d'assumer le rôle de chef de file dans ce domaine.

Pays partenaires de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Nous saluons la récente évaluation de la Banque mondiale au sujet de son rôle au sein des pays partenaires de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. L'engagement de la Banque doit reposer sur son avantage comparatif et la réduction de la pauvreté doit demeurer au centre des efforts de ces pays. Dans cet ordre d'idées, la Banque doit continuer de collaborer plus efficacement avec d'autres intervenants internationaux, y compris le FMI, les donateurs bilatéraux et le secteur privé pour élaborer une vaste stratégie qui orientera son intervention dans ces pays à plus long terme.

À titre de mesure de la réussite, ces pays doivent devenir moins dépendants de l'aide au fil des ans et être davantage en mesure d'attirer le financement du secteur privé, y compris l'investissement direct étranger (IDE). À l'heure actuelle, cinq économies de marché émergentes contribuent pour 60 % de toutes les sommes versées sous forme d'IDE dans les pays en développement. La Banque doit s'employer à accroître le nombre de bénéficiaires qui touchent des fonds d'IDE au cours de la prochaine décennie.

Satisfaction des besoins des petites États

Dans nos efforts de promotion du programme de développement, nous ne pouvons négliger les défis particuliers que doivent relever les petits États, y compris ceux des Antilles. La communauté internationale, dirigée par la Banque mondiale, doit jouer un rôle plus soutenu pour aider les petits États à se positionner pour réussir au sein de l'économie mondiale. Malgré la forte progression de l'économie mondiale ces dernières années, la croissance économique des petits États n'a pas gardé le rythme des plus grands pays à revenu faible et moyen. Dans certains cas, cette situation découlait de l'érosion plus rapide que prévu des

préférences commerciales. Par conséquent, bon nombre de ces économies n'atteindront pas les OMD. Pour corriger la situation, il faudra absolument améliorer l'analyse des options de croissance, de compétitivité, de diversification de l'économie et de commerce international.

La perte soutenue de compétences essentielles dans les petits États à la suite de la migration doit également être corrigée. Le soutien du perfectionnement des ressources humaines est vital, à mesure que ces pays augmentent leurs exportations de services et accroissent leurs activités dans les secteurs où ils sont concurrentiels. Pour ce qui est de la question des versements, qui constitue une source importante de devises et de capital pour bon nombre de petits États, nous encourageons la Banque à poursuivre ses travaux avec d'autres institutions financières internationales et pays partenaires pour mieux comprendre ces accords et faciliter ces transferts.

Les petits États insulaires que je représente demeurent menacés par des catastrophes naturelles. La Banque doit poursuivre ses travaux dans ces pays et auprès de ses partenaires pour atténuer ces risques. Nous continuons d'appuyer la Banque dans ses efforts d'élaboration d'une nouvelle approche à l'égard d'un mécanisme d'assurance complète contre les catastrophes dans les Antilles et dans d'autres petits États, et nous invitons d'autres pays donateurs et le secteur privé à soutenir ces efforts. Un défi à plus long terme consiste à transférer les technologies existantes et nouvelles requises pour les adapter à de nouveaux modèles météorologiques, plus particulièrement dans des secteurs liés à l'agriculture et à la gestion des ressources en eau. Nous appuyons fermement le plan de la Banque qui vise à élargir les travaux d'analyse afin d'élaborer des outils de dépistage pour évaluer la nature des risques météorologiques dans le cadre de projets de développement, renforcer la capacité des institutions et des collectivités de mieux faire face au risque de catastrophes naturelles, et appuyer l'élaboration d'outils plus novateurs au chapitre de la gestion des risques.